

# ÉLÈVES DE 3<sup>e</sup> : INSCRIPTION EN CLASSE DE SECONDE



## LE CALENDRIER DE L'AFFECTATION

### 1. CONSULTATION

⇒ La consultation des offres de formation sera possible à partir du **20 avril 2020**.

### 2. SAISIE

⇒ La saisie des vœux sur le Téléservice sera ouverte **du lundi 4 mai au lundi 1<sup>er</sup> juin**.

### 3. RÉSULTATS

⇒ Les résultats d'affectation seront disponibles à partir **du 1<sup>er</sup> juillet 2020**.

## ● NOUVEAUTÉ POUR LA RENTRÉE 2020 : LE TÉLÉSERVICE AFFECTATION

À partir de cette année, les familles des élèves de 3<sup>e</sup> disposant d'un compte ATEN peuvent saisir en ligne leurs vœux d'affectation.

À la suite des résultats elles peuvent enregistrer leurs inscriptions en seconde de lycée via le **Téléservice Affectation**.

→ Ce téléservice donne l'accès à l'ensemble de l'offre de formation au niveau national (toutes les académies), mais aussi à des informations complémentaires sur les formations.

→ Pour les familles qui ne souhaitent pas ou n'ont pas la possibilité d'utiliser le téléservice (pas de compte ATEN), la saisie des demandes peut toujours être effectuée par l'établissement (professeur principal de la classe ou

par l'administration) de scolarisation actuel de l'élève, en renseignant la **fiche de vœux d'affectation**.

Afin de constituer cette liste de choix, les familles peuvent consulter l'offre de formation sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) car il n'est pas nécessaire d'avoir un identifiant ni un mot de passe.

L'offre de formation est aussi consultable sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) ainsi que dans le guide régional de l'Onisep «*En classe de 3<sup>e</sup> préparer son orientation*» distribué à tous les élèves de 3<sup>e</sup>.

## ► Pour les élèves actuellement scolarisés dans l'enseignement agricole :

La procédure papier est conservée pour l'affectation des élèves et apprentis en vue de la rentrée 2020. Toutefois, les élèves et les familles peuvent consulter l'offre de formation sur le portail du site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr) qui ne nécessite pas de disposer d'identifiants de connexion.

→ La famille renseigne la fiche de vœux d'affectation et la remet au professeur principal ou à l'administration de l'établissement où est scolarisé l'élève.

→ Le chef d'établissement saisit les vœux d'affectation dans *Affelnet-Lycée* entre le **18 mai et le 9 juin 2020**. Les chefs d'établissements informeront les familles des résultats d'affectation à partir du **30 juin 2020 à 14 h**. ■